



## Décision de radiodiffusion CRTC 2010-289

Ottawa, le 19 mai 2010

### Fabrique de la Paroisse Saint-Roch de Rock Forest Rock Forest (Québec)

*Demande 2010-0779-0, reçue le 5 mai 2010*

#### Révocation de licence

1. La Fabrique de la Paroisse Saint-Roch de Rock Forest a demandé la révocation de la licence de radiodiffusion qu'elle détient relativement à l'entreprise de programmation de radio FM religieuse VF 8000 Rock Forest (Québec).
2. Compte tenu de la demande de la titulaire, le Conseil **révoque**, conformément aux articles 9(1)e) et 24(1) de la *Loi sur la radiodiffusion*, la licence de radiodiffusion attribuée à la Fabrique de la Paroisse Saint-Roch de Rock Forest à l'égard de l'entreprise susmentionnée.

Secrétaire général

*La présente décision est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consultée en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant :*

<http://www.crtc.gc.ca>.